

## SEANCE DU 15 AVRIL 2008

L'an deux mil huit, le quinze du mois d'avril à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Dhuizon, dûment convoqué en session ordinaire, s'est réuni sous la présidence de M. Michel BUFFET, Maire.

**Etaient présents :** Mmes et MM. BARBEREAU Gérard, BERIAIM Michèle, BUFFET Michel, COLLADO-PORNIN Frédérique, COURTEMANCHE Pascal, CROISET Jean-Michel, DOMINGUEZ Pascal, FOUCHER Evelyne, FRANCHET Eveline, FRANCHET Jean-Louis, MANUEL Jacqueline, TOUCHAIN Yves, VANNEAU André, BOULAND-CHENNEVEAU Christelle.

**Absent excusé:**

M. FUSIL Daniel

Mme FOUCHER a été élue secrétaire de séance.

**Vote des Budgets Primitifs 2008**

Monsieur le maire rappelle au Conseil que les budgets primitifs ont été étudiés en commission générale et les invite à délibérer.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité les budgets suivants :

**Budget général :**

Section de fonctionnement : 955 795.00€

Section d'investissement : 1 244 850.00€

**Budget eau :**

Section de fonctionnement : 142 145.00€

Section d'investissement : 412 935.00€

**Budget assainissement :**

Section de fonctionnement : 86 260.00€

Section d'investissement : 429 935.00€

**Budget Intervention économique :**

Section de fonctionnement : 24 500.00€

Section d'investissement : 24 727.00€

**AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2007-  
BUDGET GENERAL**

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de M. Michel BUFFET, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2007, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2007, constatant que le compte administratif présente :

- Un déficit d'investissement de **340 049.51€**
- Un excédent de fonctionnement de **104 626.58€**

DECIDE à l'unanimité d'affecter le résultat excédentaire comme suit :

- A titre obligatoire, au compte 1068, pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement : **104 626.58€**

### **AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2007- BUDGET EAU**

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de M. Michel BUFFET, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2007, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2007, constatant que le compte administratif présente :

- Un excédent d'investissement de **51 911.07€**
- Un excédent de fonctionnement de **17 845.56€**

DECIDE d'affecter le résultat excédentaire comme suit :

- A titre facultatif, en réserves, au compte 1068 : **17 845.56€**

### **AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2007- BUDGET ASSAINISSEMENT**

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de M. Michel BUFFET, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2007, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2007, constatant que le compte administratif présente :

- Un excédent d'investissement de **24 730.57€**
- Un excédent de fonctionnement de **19 313.56€**

DECIDE à l'unanimité d'affecter le résultat excédentaire comme suit :

- A titre facultatif, en réserves, au compte 1068 : **19 313.56€**

### **AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2007- BUDGET INTERVENTIONS ECONOMIQUES**

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de M. Michel BUFFET, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2007, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2007, constatant que le compte administratif présente :

- Un excédent d'investissement de **15 331.62€**
- Un déficit de fonctionnement de **5 593.37€**

CONSTATE qu'il n'y a pas d'excédent à affecter.

### **Vote du taux des 3 taxes locales**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que le budget tel qu'il a été préparé par la commission des finances et examiné par la commission générale, doit être équilibré grâce à une augmentation des impôts locaux. Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de fixer les taux suivants :

- |   |        |
|---|--------|
| - taxe d'habitation                           | 11.06% |
| - taxe foncière sur les propriétés bâties     | 16.32% |
| - taxe foncière sur les propriétés non bâties | 51.45% |

Le total des taxes apportera un produit de 264 409€

### **Tarifs Eau et assainissement**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, fixe à l'unanimité le tarif pour les services eau et assainissement comme suit, à compter du 2<sup>ème</sup> semestre 2008.

1) LOCATION DU COMPTEUR	15mm.....	17.10€
	20mm.....	22.00€
	25mm.....	25.70€

	30mm.....	39.10€
	40mm.....	78.30€
2)CONSOMMATION EAU	de 1 à XXX m3.....	le m3 0.61€
3)ASSAINISSEMENT : redevance.....	le m3	0.95€
4) Frais de fermeture de bouche à clé de branchement à la demande de l'abonné (FORFAIT)....		18.35€
5) Frais de fermeture de branchement avec dépose du compteur (FORFAIT).....		74.60€
6) Frais de réouverture de bouche à clé de branchement (FORFAIT).....		18.35€
7) Frais de réouverture de branchement avec repose du compteur (FORFAIT).....		92.95€
8) Frais supplémentaires aux tarifs 4 à 7, (FORFAIT).....		36.70€

Dans le cas où le branchement a été fermé soit :

- suite au non paiement des sommes dues (sauf cas où la réclamation de l'abonné s'avère justifiée)
- suite à l'impossibilité de relever le compteur
- suite à la non-conformité technique ou sanitaire des installations privées de l'abonné

### **Point sur Veillas :**

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal :

1°) que la commune de Dhuizon est propriétaire d'environ 150 hectares au lieu-dit « Veillas ». Qu'une petite partie de cette propriété portait une zone de loisirs, exploitée par deux entreprises successives. Qu'après la faillite de ces exploitants, la commune a souhaité trouver un repreneur et s'est tournée vers le Comité Départemental du Tourisme et la Chambre de Commerce et d'Industrie de Loir-et-Cher afin d'obtenir l'aide de professionnels. Que c'est ainsi que le groupe Pierre et Vacances a été contacté et a présenté un projet de résidence d'hébergement touristique sur une surface d'à peine 15 hectares ;

2°) qu'un permis de construire a été délivré le 24 octobre 2007, autorisant la construction d'une résidence d'hébergement touristique de 150 logements ;

3°) que ce permis de construire a fait l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Orléans de la part de l'Association Pour la Protection du Site de Veillas ainsi que de voisins proches ;

4°) que les équipements publics associés à la réalisation de ces hébergements ont été prévus comme suit :

- S'agissant de l'alimentation électrique, aucune collectivité n'est sollicitée pour procéder à l'extension du réseau. Seule une extension à l'intérieur du site, donc aux frais de Pierre et Vacances, sera réalisée.
- S'agissant de l'interconnexion des réseaux d'eau avec La Ferté-saint-Cyr, ces travaux, entrepris pour les besoins de la commune de Dhuizon, seront pris en charges par elle et financés par le budget annexe de l'eau. Ils sont d'ailleurs inscrits au budget primitif pour la troisième année consécutive. Il sera demandé à la DDEA de lancer l'appel d'offres afin de les terminer au plus tard au printemps 2009 ;
- S'agissant de l'extension du lagunage, il sera également demandé à la DDEA de lancer la consultation des entreprises, afin que les travaux puissent être entrepris dans les trois mois suivant la Déclaration d'Ouverture de Chantier par Pierre et Vacances, soit avant fin 2008. Les travaux seront financés par le budget annexe assainissement et donc inscrits, pour la troisième fois, en dépenses au budget primitif 2008 ;
- S'agissant du tourne-à-gauche, le Conseil Général a confirmé son engagement à réaliser à ses frais cet aménagement afin d'améliorer les conditions de circulation sur la RD 13 ;

Après avoir eu confirmation de toutes ces informations, le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- de confirmer la réalisation de l'extension du lagunage et de l'interconnexion du réseau d'eau dans les délais exposés ci-dessus ;
- de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer toutes pièces nécessaires à la réalisation de ces équipements.

### **Election de 2 délégués titulaires et 1 suppléant au Syndicat du Beuvron Centre-Amont :**

Suivant le Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le maire demande au conseil municipal de procéder à l'élection au scrutin secret à la majorité absolue des délégués de la commune au Syndicat du Beuvron Centre Amont. Monsieur le maire rappelle que pour les syndicats intercommunaux, le choix du conseil municipal peut se porter sur tout citoyen réunissant les conditions pour faire partie du conseil municipal et que le nombre de délégués est propre à chaque établissement suivant les statuts. Ont ainsi été désignés à l'unanimité : Jean-Louis FRANCHET et Pascal COURTEMANCHE (titulaires), Pascal DOMINGUEZ (suppléant)

### **SIDELC : redevance d'occupation du domaine public**

Monsieur le maire donne connaissance au conseil du Décret n°2002-409 du 26 mars 2002 portant modification du régime des redevances pour occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité. Après en avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité de fixer le montant de cette redevance au taux maximum prévu par la décret, en y appliquant un taux de revalorisation de 13.17%

### **Convention de partenariat avec Plus FM :**

Monsieur le maire présente au conseil municipal une convention de partenariat entre la commune et Radio Plus FM pour l'année 2008. Radio+ s'engage à :

- diffuser toutes les informations municipales qui lui seront transmises
- diffuser gratuitement les communiqués des associations de la commune adhérente, soit un forfait diffusion offert (3 fois par jour pendant 1 semaine) par association, par manifestation et par mois.
- Réaliser une émission en direct de la commune par an.

Coût : 0.32€/habitant, soit environ 405€/an.

Le conseil municipal décide d'approuver cette convention à l'unanimité.

### **Commission des impôts directs :**

Monsieur le maire précise au conseil que conformément à l'article 1650 du Code Général des Impôts, il y a lieu de procéder à la constitution d'une nouvelle commission des impôts directs.

Cette commission, outre le maire ou 'adjoint délégué qui en assure la présidence, comprend 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants qui sont désignés par la Directeur des Services Fiscaux sur une liste dressée en nombre double par le conseil municipal.

Le conseil décide à l'unanimité de présenter la liste suivante :

Commissaires titulaires					Commissaires suppléants				
NOM	Prénom	Activité	Adresse		NOM	Prénom	Activité	Adresse	
BAPTISTA	Michel	Retraité	Rue de Romorantin	Dhuizon	BEAUVENTRE	Alain	commerçant	Rue de Chambord	Dhuizon
BLONDEAU	Gilbert	Retraité		Bauzy	MILLET	Marcel	retraité	Rue du Bourg Neuf	Dhuizon
BOULAND	Robert	Retraité	Rue de La Ferté saint Cyr	Dhuizon	De CUREL	Muriel	Propriétaire forestier		St Jean de Braye
De CUREL	Jean-Louis	Propriétaire forestier		Paris	FRANCHET	Michel		Rue du Four à Chaux	Dhuizon
VANNEAU	André	Retraité	Rue de Romorantin	Dhuizon	FROUX	Hervé	agriculteur	Rotte	Dhuizon
TOUCHAIN	Yves	médecin	Rue de Bonneville	Dhuizon	GARNIER	Robert	Artisan	Rue des Grandes Maisons	Dhuizon
LE BERICHEL	Jacky	Retraité	Rue de Bonneville	Dhuizon	GILLET	Marc	retraité	Rue du Four à Chaux	Dhuizon
BERIAIM	Michèle	Aide soignante	Rue de la Morinière	Dhuizon	MOREAU	Claude	retraité	Le Pâtis des Bouleaux	Dhuizon
PESME	François	Propriétaire forestier		Dhuizon	MORIN	Mireille	Propriétaire forestier		Le Chiteau
TELLIER	Pierre	retraité	Rue de Villeny	Dhuizon	ROBINEAU	Gérard	agriculteur	La Boulaie	Dhuizon
THOMAS	Guy	retraité	Le Gault	Dhuizon	URVOY	Philippe	Agent Territorial	Route de Villeny	Dhuizon
CROISET	Jean-Michel	Cadre bancaire	Rue de Romorantin	Dhuizon	TROISPOUX	Monique	retraîtée	Rue de Villeny	Dhuizon

### Questions diverses :

**Monsieur le maire** donne lecture d'un courrier de M. et Mme TESNIER, demandant la réalisation par la commune d'un busage devant chez eux. Il est décidé que la commission concernée ira sur place pour examiner le problème.

**M. VANNEAU** informe le conseil que les employés communaux ont sécurisé le site de Veillas en démontant les accès aux arbres et bouchant l'entrée des tunnels. Ils ont aussi fait des travaux aux écoles suite aux demandes formulées lors du dernier conseil d'école. Ils abattront également un arbre creux dans la cour de l'école.

**Mme FRANCHET** signale qu'un chien de la commune, toujours le même, saccage les poubelles. Elle demande qu'un courrier soit adressé au propriétaire.

**Mme MANUEL** demande une bouche d'incendie Rue du Four à Chaux. Ce point sera vu avec le service incendie. Elle évoque ensuite la haie Rue du Four à Chaux, plantée sur le domaine public. Cette haie, gênante, sera abattue.

Enfin, elle demande comment fonctionne le chauffage de la salle des fêtes car les associations se plaignent d'avoir froid. Ce problème sera étudié. M. BARBEREAU propose que quelqu'un soit responsable de la mise en route du chauffage avant une manifestation.

Monsieur le maire, constatant l'épuisement de l'ordre du jour, lève la séance à 20H30.